



## Assemblée générale

Distr. générale  
13 février 2003

Cinquante-septième session  
Point 93 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/538)]

#### **57/272. Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, par laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, adopté le 22 mars 2002<sup>1</sup>,

*Se félicitant* des initiatives prises et des efforts déployés par les différents acteurs participant au processus de financement du développement dans les secteurs public et privé, de même que dans la société civile, pour maintenir la mobilisation aux niveaux national, régional et international, afin de donner la suite voulue aux accords conclus et aux engagements pris à la Conférence et de continuer à établir des liens entre les organisations qui s'occupent de questions relatives au développement, au financement et au commerce et les initiatives en la matière, dans le cadre du programme global de la Conférence,

*Consciente* du lien qui existe entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup>, lorsqu'il s'agit de mesurer les progrès et d'aider à définir les priorités en matière de développement ainsi que d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable,

*Soulignant* que le système financier international doit promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et l'élimination de la pauvreté, et permettre la mobilisation, de façon cohérente, de toutes les sources de financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux de capitaux internationaux, les échanges commerciaux, l'aide publique au développement et les mesures d'allègement de la dette extérieure,

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>2</sup> Voir résolution 55/2.

*Prenant note* des communiqués publiés les 21 avril et 28 septembre 2002 par le Comité du développement, comité conjoint du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ainsi que du communiqué du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international, en date du 28 septembre 2002,

1. *Souligne son ferme attachement* à la mise en œuvre intégrale et effective du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>1</sup> et, à cet égard, à la promotion d'une approche globale des problèmes interdépendants, aux niveaux national, international et systémique, que pose le financement du développement, dans le cadre d'un partenariat actif avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les autres institutions concernées, la société civile et le secteur privé, y compris sous la forme d'une intervention collective et cohérente dans chacun des domaines visés dans le Consensus ;

2. *Réaffirme* que la réalisation des objectifs du développement et de l'élimination de la pauvreté suppose, entre autres, une bonne gouvernance dans chaque pays et au niveau international. Des politiques économiques saines, des institutions démocratiques solides à l'écoute des besoins de la population et de meilleures infrastructures sont le fondement d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois. La transparence des systèmes financier, monétaire et commercial ainsi que la volonté de mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire sont également essentielles ;

3. *Se déclare préoccupée* par les difficultés liées à la situation économique mondiale actuelle, souligne qu'il importe d'y faire face grâce à de vigoureux efforts concertés de la part de tous les pays et de toutes les institutions, et souligne également qu'il importe de poursuivre les efforts visant à améliorer la gouvernance économique mondiale et à renforcer le rôle mobilisateur joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement ;

4. *Demande* que les questions ayant trait au commerce, au financement, aux investissements, au transfert de technologie et au développement soient examinées de façon intégrée et, à cette fin, souligne de nouveau que des mesures cohérentes doivent être prises d'urgence par l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, selon qu'il conviendra, parallèlement aux mesures prises par les gouvernements, pour promouvoir un partage large et équitable des avantages de la mondialisation, en tenant compte des points vulnérables, préoccupations et besoins particuliers des pays en développement ;

5. *Considère* que l'instauration d'un environnement propice au niveau national est essentielle pour mobiliser des ressources nationales, accroître la productivité, ralentir l'exode de capitaux, encourager le secteur privé et attirer et utiliser efficacement l'aide et les investissements internationaux. La communauté internationale doit soutenir les efforts entrepris à cette fin ;

6. *Encourage* tous les gouvernements à combattre la corruption, active et passive, le blanchiment d'argent et le transfert de fonds et d'avoirs illicitement acquis ainsi qu'à s'employer à restituer ces fonds et avoirs aux pays d'origine, à la demande des pays intéressés, et note avec satisfaction les mesures prises dans ce sens aux niveaux national et international ;

7. *Souligne* la nécessité de réformes structurelles afin de renforcer la direction, la comptabilité et l'audit au sein des entreprises, en particulier lorsque des politiques mal avisées risquent d'avoir des conséquences systémiques ;

8. *Souligne* qu'il importe d'avoir des institutions solides au niveau national afin de promouvoir l'activité économique et la stabilité financière de façon à assurer la croissance et le développement, notamment grâce à des politiques macroéconomiques saines et à des politiques visant à renforcer les systèmes de réglementation du secteur des entreprises et des secteurs financier et bancaire ;

9. *Considère* que, dans le contexte de la situation économique mondiale actuelle, il faudrait renforcer le système commercial multilatéral en veillant à ce que les négociations de Doha aboutissent à un résultat équilibré, qui réponde aux intérêts de tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier les pays en développement, en traduisant dans la pratique les dispositions du programme de travail de cette organisation qui ont trait au développement et en tâchant de faire en sorte que les préoccupations des pays en développement, en particulier pour ce qui est des problèmes liés à la mise en œuvre et de l'application d'un traitement spécial et différencié, soient dûment prises en considération, conformément à la Déclaration ministérielle adoptée à Doha<sup>3</sup>, telle que modifiée par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce ;

10. *Estime* que les règles commerciales énoncées dans le programme de travail adopté à Doha et les autres éléments de ce programme doivent comporter un volet précis ayant trait au développement ;

11. *Se déclare préoccupée* par l'adoption d'un certain nombre de mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, qui nuisent aux exportations de tous les pays, en particulier celles des pays en développement, et ont des incidences considérables sur les négociations en cours de l'Organisation mondiale du commerce et sur les efforts visant à ce que le volet des négociations commerciales qui a trait au développement soit pris en compte et mieux mis en valeur ;

12. *Se félicite* des engagements annoncés à la Conférence internationale sur le financement du développement quant à l'accroissement du volume et de l'efficacité de l'aide publique au développement, espère que les ressources annoncées seront fournies rapidement, conformément aux calendriers prévus, demande instamment aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de déployer tous leurs efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut en ce qui concerne l'aide publique au développement destinée aux pays en développement et l'objectif de 0,15 à 0,20 p. 100 dans le cas des pays les moins avancés, et encourage les pays en développement à faire bon usage des progrès réalisés en veillant à ce que l'aide publique au développement soit utilisée efficacement pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement ;

13. *Réaffirme* la ferme volonté, exprimée dans la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup>, de traiter les problèmes d'endettement des pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire de manière globale et effective, par diverses mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme ;

14. *Réaffirme* que les études de la viabilité de la dette devraient également tenir compte des effets des mesures d'allègement de la dette sur la réalisation des

---

<sup>3</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.

objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et que les analyses de viabilité de la dette au point d'achèvement du processus doivent prendre en compte toute détérioration des perspectives de croissance mondiale et des termes de l'échange ; en outre, les efforts visant à accroître la transparence et l'intégrité de ces analyses devraient être poursuivis ;

15. *Souligne*, dans le cadre de l'examen de tout nouveau mécanisme visant à régler le problème de la dette, l'importance d'un large débat au sein des instances appropriées, avec la participation de tous les acteurs intéressés, se félicite des mesures prises par les institutions financières internationales pour tenir compte des aspects sociaux et du coût de l'endettement pour les pays en développement, les encourage à poursuivre leurs efforts dans ce domaine et réaffirme que l'adoption de tout nouveau mécanisme ne doit pas exclure un financement d'urgence en période de crise ;

16. *Souligne également* l'importance particulière que revêt la création d'un environnement économique international porteur grâce à de vigoureux efforts déployés en coopération par tous les pays et toutes les institutions afin de promouvoir un développement économique équitable dans une économie mondiale qui serve les intérêts de tous et, dans ce contexte, invite les pays développés, en particulier les grands pays industrialisés qui peuvent avoir un impact considérable sur la croissance économique mondiale, à veiller à ce que, lorsqu'ils formulent leurs politiques macroéconomiques, les effets de ces dernières contribuent à un environnement économique extérieur favorable à la croissance et au développement ;

17. *Note* les incidences des crises financières ou des risques d'extension de ces crises dans les pays en développement et les pays en transition, quelle que soit leur taille, et souligne à cet égard qu'il faut veiller à ce que les institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international, disposent d'un réseau adéquat de facilités et de ressources financières pour pouvoir réagir rapidement et de façon appropriée, conformément à leurs politiques ;

18. *Prend note* du communiqué publié le 28 septembre 2002 par le Comité du développement, comité conjoint du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, en particulier du paragraphe 10, concernant la nécessité de trouver des moyens pratiques et novateurs d'accroître davantage la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise de décisions et à l'élaboration de normes au niveau international, et encourage toutes les institutions financières internationales concernées à prendre des mesures concrètes à cette fin ;

19. *Invite* le Fonds monétaire international à poursuivre ses travaux concernant les quotes-parts, et note avec satisfaction qu'il réexamine régulièrement la question de la révision des quotes-parts et que le Comité monétaire et financier international a réaffirmé la nécessité de faire en sorte que le Fonds dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités financières et que les quotes-parts reflètent l'évolution de l'économie internationale ;

20. *Prie* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les secrétariats des institutions concernées, en tirant pleinement parti des mécanismes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, avec un appui efficace du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et en s'inspirant du succès des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, d'établir un rapport d'ensemble sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence, l'accent

étant mis sur les progrès accomplis dans tous les domaines visés dans le Consensus de Monterrey ;

21. *Décide* que les travaux préparatoires et les rapports de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que le processus préparatoire du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, devraient servir d'apports aux préparatifs du rapport d'ensemble, qui serait présenté annuellement à l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour relatif au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi qu'au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale organisé tous les deux ans ;

22. *Souligne* qu'il importe que des progrès soient réalisés sur tous les fronts et que la cohérence et la synergie de tous les efforts de développement soient renforcées et, dans l'esprit de partenariat stratégique inauguré à Monterrey, prie le Président de l'Assemblée de porter la présente résolution à l'attention du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale et du Conseil d'administration du Fonds monétaire international avant la réunion de printemps du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, ainsi qu'à l'attention du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en tant que contribution aux travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce qui aura lieu en avril 2003 et au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement qui aura lieu ensuite, pendant le deuxième semestre de 2003.

*78<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 2002*